



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX D'UNIDROIT
POUR LA PREPARATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE
PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX
BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION RELATIVE AUX
GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES
Cinquième session
Rome, 21/25 février 2011**

UNIDROIT 2011
C.E.G./Pr. spatial/5/W.P. 12
Original: anglais
21 février 2011

PROPOSITION D'UN NOUVEAU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE IX

(préparée par la délégation du Mexique)

Il est proposé que le texte actuel de l'article IX devienne le paragraphe 1 et qu'un nouveau paragraphe 2 soit ajouté, libellé comme suit :

« Chaque transfert des droits du débiteur doit respecter les domaines stratégiques et la sécurité nationale des Etats contractants concernés et doit donc être effectué conformément aux règles nationales pertinentes »